



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 38941

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la présence avérée de la mélamine dans des produits importés de Chine. La Commission Européenne vient de décider début décembre d'interdire toutes les importations chinoises de produits concernant du soja destinés aux enfants, après la détection de taux élevés de mélamine dans certains aliments. Les pays européens vont aussi devoir tester toute la nourriture humaine et animale contenant du soja avant d'en autoriser l'importation. Le bicarbonate d'ammonium (levure) en provenance de Chine devra aussi être testé. Les produits laitiers destinés aux enfants viennent également d'être bannis en réaction au scandale du lait contaminé lui aussi à la mélamine. Face à l'urgence du danger, elle lui demande quelles sont les mesures précises que le Gouvernement entend prendre afin d'assurer à tous les français et européens des produits alimentaires sains.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38941

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11280

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)